

1. DÉFINITIONS

Client : co-contractant de Sciences Impact.

Parties : Client et Sciences Impact

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente -qui prévalent sur tout autre document du Client - ainsi que le respect de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Sciences Impact fait parvenir, au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner à Sciences Impact un exemplaire signé et portant son cachet ainsi qu'un bon de commande.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

4.1. Le prix des prestations réalisées par Sciences Impact sont établies, au cas par cas, sur devis à la demande du Client..

4.2. La formation est facturée au terme de la session et doit être réglée à réception de facture selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou la convention.

4.3. Règlement par un OPCO : Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur son bon de commande ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Sciences Impact n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

5.1. Toute formation commencée est due en totalité, même si les participants ne se sont pas présentés.

5.2. Toute annulation ou report de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début de la session ne donne lieu à aucune facturation autre que les frais de déplacement (transport, hôtel) que Sciences Impact aurait éventuellement engagés en prévision de la formation.

Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

5.3. L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation ou de modifier le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Sciences Impact informe le Client à minima 5 jours ouvrés avant le début de la session. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les données à caractère personnel qui sont communiquées à Sciences Impact dans le cadre de l'exécution des prestations commandées pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Sciences Impact pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Sciences Impact. Le client dispose également du droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL.

7. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les données sont recensées par Sciences Impact afin de répondre à ses obligations légales et de permettre la bonne gestion ainsi que le bon déroulement des formations et missions. Sciences Impact assure qu'elles ne sont transmises à aucun tiers. Un registre des traitements détaillant les types des données collectées, leurs utilisations ainsi que leur durée et lieu de stockage est tenu par Sciences Impact et consultable par le client sur simple demande formulée par mail. Le client dispose d'un droit de refuser le traitement, de solliciter une limitation de celui-ci et enfin de portabilité des données à caractère personnel qu'il peut exercer en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Sciences Impact.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de cours et les documents pédagogiques remis aux stagiaires pendant les formations sont la propriété exclusive de Sciences Impact. Le Client ne peut les reproduire, les utiliser, les diffuser ou les adapter sans un accord préalable, défini par écrit, avec Sciences Impact.

9. CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations, hors celles accessibles au public, que Sciences Impact ou le Client aura communiqué à l'autre partie, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties s'engage à ne communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties garantit le respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

10. COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Sciences Impact à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

11. RENONCIATION

Le fait pour Sciences Impact de ne pas se prévaloir de façon ponctuelle de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Sciences Impact et ses Clients relèvent de la Loi française. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui naîtraient entre elles concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du contrat. À défaut de parvenir à une solution amiable le litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Sciences Impact qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toute question concernant une situation de handicap doit être anticipée pour permettre un déroulement pédagogique de qualité. Aussi, pour évaluer et anticiper les éventuels aménagements, merci de prendre contact avec Sciences Impact : hb@sciencesimpact.com / 06 98 94 25 92

14. ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Sciences Impact à son siège social au 140 bis rue de Rennes – 75006 - Paris

Mise à jour : 10 octobre 2022